

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

James Doualla-Edjangue

a suivi avec succès le MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 100 %

Fait le 3 octobre 2024

CNIL